

VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 21.083

DECISION

*Concernant la fixation de tarif
de l'Ecole de Musique de ROYAN
(Conservatoire de Musique de ROYAN)*

==°°°°==

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision DC N°18/159 en date du 19 mars 2018 fixant les tarifs de l'Ecole de Musique de ROYAN, rendue exécutoire le 22 mars 2018,

. Vu la décision DC N°21/055 en date du 22 février 2021 fixant les tarifs de l'école de Musique de ROYAN (Conservatoire de Musique de ROYAN, rendue exécutoire le 1^{er} mars 2021,

. Pour tenir compte de la situation liée à la COVID 19,

DECIDE

- de modifier les tarifs du 3^{ème} trimestre 2020/2021 du Conservatoire de Musique de ROYAN, comme suit :

- Module 1 – Formation musicale + cours d'instruments + pratique collective
- Module 2 – Formation musicale + pratique collective)
- Module 3 – Formation musicale
- Module 4 – Eveil musical
- Module 5 – Pratique collective

	Ancien tarif	Ancien tarif	Nouveau Tarif	Nouveau Tarif
	ROYAN	AUTRES COMMUNES	ROYAN	AUTRES COMMUNES
<u>COTISATION 3EME TRIMESTRE AVEC AMENAGEMENT</u>				
<u>POUR ADULTE (MONTANT TRIMESTRIEL)</u>				
Module 1	71,00 €	127,00 €	46,00 €	83,00 €
Module 2	61,00 €	101,00 €	30,50 €	50,50 €
Module 3	56,00 €	98,00 €	56,00 €	98,00 €
Module 5	26,00 €	32,00 €	-	-

- d'encaisser la recette correspondante à l'article 7062 – Fonction 311 sur le budget communal.

Fait à ROYAN, le 15 mars 2021
Pour le Maire,
et par délégation
Le Premier Adjoint,



Didier SIMONNET

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 19 mars 2021
Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET

